

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-188-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-188 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité désire modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2009-188 présentement en vigueur pour y inclure le tarif pour une demande de permis de démolition d'un bâtiment construit avant 1940;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement numéro 2023-188-09 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'ajouter le tarif pour une demande de permis de démolition d'un bâtiment construit avant 1940;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

**D'adopter** le projet de règlement numéro 2023-189-09 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2009-188, lequel statue ce qui suit :

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2023-188-09, modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé PERMIS ET CERTIFICATS.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3. La ligne suivante est ajoutée au tableau de l'article 7.1 Tarif des permis :

Démolition d'un bâtiment construit avant 1940	250 \$
---	--------

### PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement sur les permis et certificats.
6. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Suzanne Boulais, mairesse

---

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire le 6<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

---

---

Avis de motion donné le 5 juin 2023

Adoption du projet de règlement le 5 juin 2023

Avis public d'adoption du projet de règlement donné le 19 juin 2023

Règlement adopté le 3 juillet 2023

Avis d'entrée en vigueur donné le 6 juillet 2023

Règlement entré en vigueur le 6 juillet 2023